

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 17 décembre à 20h00, le Conseil Municipal de MASLACQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur **TROUILHET Georges**, Maire.

La séance est ouverte à 20h15

PRÉSENTS :

COUTURIER Christian
GRIGT Michel
LANGLA Robert
MINJOU Jacqueline
TROUILHET Georges

de LAPPARENT Alain
LAFFARGUE Thérèse
MALHERBE Dominique
NAULÉ Jean

ABSENTS :

BONNAFOUX Stéphan
CUESTA Pierre-Guy
DELACOCHEY Éric
ESCOS Julien
LARCHER Christelle
LASSÈRE Nicole

PROCURATIONS

Néant
Néant
Néant
MALHERBE Dominique
Néant
TROUILHET Georges

La majorité des membres de l'Assemblée étant réunie, le quorum est atteint.
Le Conseil Municipal peut donc délibérer.

Le Conseil Municipal nomme pour secrétaire : Alain de LAPPARENT

ORDRE DU JOUR

- Approbation du dernier Procès-Verbal
- Questions orales des conseillers
- Désignation des délégués communaux au Syndicat du Gave de Pau
- Avenant au contrat de territoire
- Ajustements budgétaires
- Visiophone pour l'école
- Auto laveuse pour la salle socioculturelle

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCEDENTE

- *Lecture du compte rendu de la séance du 24/11/2015 est donnée à l'Assemblée.*

APPROBATION : Unanimité

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Les conseillers suivants souhaitent poser des questions :

- **Jean NAULE**
- **Robert LANGLA**
- **Alain de LAPPARENT**

Elles seront étudiées en fin de séance.

AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

Afin de clôturer l'exercice 2015, il est nécessaire de modifier le budget de la façon suivante :

<u>Désignation</u>	<u>Diminution sur crédits ouverts</u>	<u>Augmentation sur crédits ouverts</u>
D 6135 Locations mobilières	11 300.00 €	
D 64168 Autres emplois d'insertion		11 300.00 €

Une ATSEM ayant été recrutée en contrat aidé, il y a lieu d'accroître dans le Budget le montant des salaires et charges sociales en prélevant le poste location mobilière où se situait le report de l'exercice 2014. Le Conseil Municipal est informé que des recettes de 8 500 € compenseront une partie de ces dépenses.

VOTE : Unanimité

VISIOPHONES

Pendant le temps périscolaire, le nouveau portail reste fermé et il n'est plus possible, pour les personnes affectées à la garderie, d'entendre les parents d'élèves lorsqu'ils viennent chercher leurs enfants.

Il serait donc nécessaire d'installer deux nouveaux combinés vidéo :

- Un sous le préau
- Un deuxième à la garderie

Un devis nous a été fourni par la société Novelec qui a effectué les travaux d'électricité de la construction du restaurant scolaire. **Il s'élève à 4 786.20 €.**

Le Conseil Municipal trouve la dépense élevée et souhaite approfondir le sujet avant de se déterminer :

- *Connaître les conditions dans lesquelles une aide pour cet investissement pourrait être obtenue dans le cadre du plan « Vigipirate ».*
- *Avoir d'autres devis pour comparer*

VOTE : Report de la décision => Unanimité

AUTO LAVEUSE

Lors du Budget Primitif 2015, une ouverture de crédit de 3 000.00 € en investissement avait été inscrite pour l'acquisition d'une auto laveuse pour la salle socioculturelle.

La personne chargée de l'entretien de la salle, ayant renoncé à cette fonction, il conviendrait de doter la salle d'une machine pour le nettoyage des sols.

Plusieurs devis ont été demandés :

- Entreprise PAGES (Pau) 2 590 HT
- Entreprise MESPLEDE (Orthez) 2 480 HT
- Entreprise SOPECAL (ST SEVER) 3 677 HT

VOTE : Pour l'entreprise Mesplède => Unanimité

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

- **Jean NAULÉ :**
 - **Entretien salle socio-culturelle :** Le dossier de diagnostic avance
 - **Aménagement salle socio-culturelle :**
 - Un rendez-vous avec la société SARRAT est fixé au 22 décembre à 18 h00
 - Il va être assez rapidement nécessaire de réfléchir à ce que nous souhaitons y transférer dans le cadre de la réflexion sur la mise en œuvre de l'accessibilité.
 - **Radars :** Nous avons été livrés, nous attendons qu'ils soient montés et testés pour régler la facture. Des messages sont possibles. Celui de la D9 indiquera « école » pendant les heures scolaires
- **Robert LANGLA :**
 - **Contact a été pris avec les deux écoles pour le projet pédagogique du SDEPA « Parcours énergie » :**

Quatre grands thèmes sont abordés sur 1h30 dans le cadre d'une exposition à dimensions culturelle et éducative, agrémentée de quizz, dessins et manipulations interactives, elle est mise à disposition des scolaires avec la présence d'un animateur du SDEPA. Elle porte sur :

 - *les ressources (énergies fossiles et renouvelables)*
 - *la transformation des énergies primaires en énergies secondaires*
 - *l'acheminement de l'énergie*
 - *l'utilisation de cette énergie au quotidien.*

Les deux écoles sont intéressées pour les élèves de CM1 CM2

 - *Jeanne d'Arc le 25 janvier*
 - *L'école publique en mars*
 - **Réunion organisée par la Préfecture sur les nuisances olfactives :**

Depuis juillet, plus de 200 plaintes ont été déposées contre de nouvelles odeurs dont certaines provoquent chez une partie des riverains, des allergies respiratoires ou cutanées.

La démarche a été de repérer les activités nouvelles. Un groupe de 10 personnes travaillent avec les pompiers. Des spécialistes de l'Université d'Aix Marseille interviennent. Des « nez » ont été mobilisés pour qualifier les odeurs. Les soupçons se portent sur deux torches (SOBEGI et ARKEMA) qui dégagent des odeurs de plastique brûlé. En effet, leur réglage a été modifié pendant 2 à 3 semaines et pendant cette période, on n'a pas enregistré de plaintes. Les liens avec les irritations dont souffrent les riverains n'est pas totalement établi, mais il est probable. Les recherches continuent mais on s'oriente vers une réduction du torchage, une modification de la combustion et le changement du bec des torches.
- **Alain de LAPPARENT :**
 - **Syndicat Intercommunal de Lagor :**

Nous avons été très inquiets en recevant la convocation au dernier Conseil Syndical, qui faisait état de la présentation d'un projet de village Alzheimer pour une centaine de personnes, sur le terrain acheté par la Communauté de Communes de Lagor, pour y construire une maison de retraite. L'investissement et le fonds de roulement nécessaire au fonctionnement de la structure seraient comme pour le projet de maison de retraite insupportable par le Syndicat et ne peut être porté par 10 communes rurales.

Nous avons été rassurés lors de la réunion. Ce projet avait été envisagé avec l'idée non de le réaliser, mais de le présenter au Département pour qu'il le prenne en charge. Une rencontre avec les responsables départementaux a montré que le Département n'était pas

preneur et que le fonctionnement actuel de la mise en œuvre de tels projets ne pouvait s'envisager qu'en réponse à un appel d'offre de l'ARS.

Le Conseil Syndical est d'accord pour la mise en vente du terrain, des contacts sont pris avec des promoteurs intéressés par un terrain voisin qui se vend dans le cadre d'une succession. Un panneau « en vente » avec un N° d'appel va être placé sur le terrain.

Il est probable, compte tenu de la conjoncture, que la vente ne couvre pas le remboursement du prêt et que les communes soient mises à contribution.

INFORMATIONS

- **Plan Communal de Sauvegarde**

Christian COUTURIER rappelle l'état d'avancement du dossier et le contenu de la réunion de travail du Conseil Municipal intervenue le 4 décembre.

- ***Travail réalisé***

- Nature du PCS
- Repérage des aléas et enjeux
- Définition des risques
- Première rédaction du DICRIM et du PCS
- Planning de mise en place
- Répartition des rôles
- Appropriation par le Conseil Municipal

- ***Etapas restant à franchir***

- Obtenir l'accord des personnes nommées (Conseil et hors Conseil)
- Étoffer l'équipe des référents
- Créer une réserve communale (ce qui permet de protéger les intervenants)
- Test théorique
- Vote
- Envoi au Préfet
- Information de la population
 - Brochure
 - Diffusion du DICRIM et du PCS sur le site et mise à disposition au secrétariat
 - Présentation sur le Bulletin Municipal
- Alimentation de la base de données du système d'alerte
- Création d'une liste de personnes fragiles (par déclaration)

L'enjeu de la phase d'information pour obtenir l'adhésion de la population et sa participation active à l'alimentation du système d'alerte et de la liste des personnes fragiles est souligné.

La séance est levée à 21h55